

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D285

Séance du 27 octobre 2011 - Convocation du 20 octobre 2011  
Compte rendu affiché le 4 novembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. MANIKAS, M. FODDIS.

Absents représentés

M. BOUREZG par M. OLLIVIER, M. AUROY par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mlle COIN, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL par Mme BARTHOD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27
Exprimés	27

### Objet : Ré-informatisation médiathèque Jacques Brel : subvention

La Commune lance un programme de renouvellement du matériel et logiciel informatique de la Médiathèque Jacques Brel. En effet, il convient d'améliorer le matériel utilisé par les agents territoriaux, celui mis à disposition du public et les fonctionnalités du logiciel de gestion des prêts.

Ce projet pour l'année 2012 est d'autant plus important que la médiathèque de Neuville-sur-Saône, par sa capacité d'accueil, la qualité de ses collections et services, attire de très nombreux lecteurs extérieurs à la commune, signe de sa large attractivité.

Ce contexte local particulier explique le taux de lectorat global très élevé. Au 31 décembre 2010, le nombre d'abonnés était de 2 401.

Le cahier des charges se projette sur une période de cinq ans et prend en compte le matériel (postes, serveur, licences, douchettes...) et le logiciel professionnel. Il est également rappelé que la Médiathèque possède un portail web qui sert également de lien avec les abonnés.

Les programmes de ré-informatisation des Médiathèques peuvent être soutenus par des subventions, notamment par l'État par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- **APPROUVE le programme de ré-informatisation de la Médiathèque municipale Jacques Brel,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention relative à cette opération,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville, le 27 octobre 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/11/2011
- Publication ou affichage le 03/11/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 novembre 2011  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.